

Assemblée générale du 4 avril 2019 – Fédération française du Bâtiment

RAPPORT MORAL 2018

Par Olivier de Lorgeril, vice-président délégué

VIE DE L'ASSOCIATION

1. Fonctionnement des instances

Le Conseil d'administration tel qu'élu lors de l'Assemblée générale du 8 décembre 2017 s'est réuni 4 fois en 2018. Le bureau, composé de Jean de Lambertye, président, Gilles Bayon de la Tour, secrétaire général et trésorier, ainsi que de de Patrice Cahart, Evelyne de Franclieu, Tristan Le Lous, Baudouin Monnoyeur, Christine Sébert-Badois et Arnaud Tourtoulou, vice-présidents a été élu le 9 janvier et s'est réuni 8 fois, dont plusieurs fois en présence de Benoît Bassi, président de la Fondation pour les monuments historiques de la FMH.

Le 94^e congrès de la Demeure Historique, comprenant l'Assemblée générale, s'est tenu le 6 décembre 2018 au Palais Brongniart sur le thème « Quel avenir pour le patrimoine ? ». La table ronde intitulée « Quelles responsabilités partagées pour la politique du patrimoine après la loi LCAP ? » a rassemblé autour de Jean de Lambertye : Philippe Barbat, directeur général des patrimoines, ministère de la Culture, Philippe Bélaival, président du Centre des Monuments Nationaux, Raphaël Gérard, député de la Charente-Maritime, co-rapporteur de la « mission flash » de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le soutien au patrimoine immobilier, Jean-Pierre Leleux, sénateur des Alpes-Maritimes, président de la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine, Godefroy Lissandre, adjoint au sous-directeur des monuments historique, ministère de la Culture, Henry Masson, président du collège des monuments historiques, conservateur régional des monuments historiques de Bretagne, Alain Schmitz, sénateur des Yvelines, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

2. Vie régionale

Une partie de l'année 2018 a été consacrée à la mise à plat des nominations et renouvellements des délégués et au suivi des signatures des chartes. En 2018, 11 nouveaux délégués ont été nommés et 54 ont été renouvelés dans leurs fonctions, portant le nombre de délégués actifs au 31 décembre 2018 à 137. 97% des chartes sont désormais signées (au

lieu de 50% en 2017). Restent à pourvoir au 31 décembre 2018 : 1 poste de délégué grande région, 2 postes de délégué région historique et 8 postes de délégué départemental.

En lien avec Maya Duburch-Petin, chargée de mission pour l'animation, la coordination et le développement de la vie régionale, et avec le soutien logistique d'Isabelle Génieux remplacée par Emma Farash à compter d'août 2018, les délégués ont organisé 23 réunions départementales ou régionales en 2018.

Le Séminaire des délégués et référents, qui s'est tenu le 16 mars 2018, a réuni plus de 70 bénévoles. Pour la première fois, il a été complété par 3 ateliers pratiques (23 participants) sur les thèmes suivants : Se familiariser avec les sites internet de la Demeure Historique ; Organiser une réunion de la délégation ; S'adresser à un élu et représenter la Demeure Historique. Ce Séminaire a permis aux délégués d'exprimer leurs attentes et besoins en termes de communication, de logistique, et d'accompagnement de la part du siège. Un certain nombre des propositions donneront lieu à des actions concrètes présentées lors du Séminaire des délégués et référents 2019, qui se tiendra le 5 avril 2019.

A compter de juillet 2018, un groupe de travail « développement de la vie régionale » a été mis en place sous la coordination d'Arnaud Tourtoulou et de Baudouin Monnoyeur, avec pour mission de donner des outils aux délégués pour continuer leur mission de développement du nombre d'adhérents. Au-delà des aspects financiers, cette mission est importante pour renforcer la représentativité de la Demeure Historique.

Globalement, les délégués jouent un rôle essentiel pour faire connaître la Demeure Historique ; qu'ils soient ici remerciés pour leur implication constante. L'opération « Adopte un parlementaire » a été lancée dans quelques régions tests : chaque député ou sénateur des commissions stratégiques (finances, affaires culturelles et développement durable) doit être clairement identifié et suivi par un membre de la délégation régionale, afin de le sensibiliser aux enjeux liés à la préservation des monuments et jardins historiques et de leurs abords sur l'ensemble des territoires. Après une phase expérimentale, cette opération doit être étendue à l'ensemble du territoire : il s'agit d'un axe stratégique pour 2019 et les années suivantes.

3. Jeunes repreneurs

Le Conseil d'administration du 9 janvier 2019 a chargé Guillaume Garbe, Lancelot Guyot, tous deux administrateurs et membres du groupe des Jeunes Repreneurs, et Ghislain de Castelbajac, membre de ce même groupe, d'assurer ensemble la coordination et l'animation du groupe des Jeunes Repreneurs. Grâce à la mobilisation d'Anne-Sophie Bellamy, six réunions (format *afterwork*, avec des intervenants extérieurs ou de l'équipe du siège) ont été organisées en 2018 sur les sujets suivants : « Actualité fiscale » ; « Présentation de la direction générale des Patrimoines, quels soutiens pour la Next Gen ? » ; « Le Patrimoine à l'heure 2.0, l'aventure de l'investissement participatif » ; « Hackaton Memory, la valorisation des archives matérielles et immatérielles » ; « Abord et environnement, quelles conséquences sur les monuments historiques après l'adoption de la loi ELAN ? » ; « Bâtir un business model qui exploite les atouts du monument ».

4. Revue

Suite au décès de Patrice Fustier en juin 2018, Evelyne de Franclieu a été nommée présidente du comité de rédaction. Outre les 5 numéros annuels (dont le Côté Jardins), l'équipe de la Demeure Historique – composée de Florence Trubert, rédactrice en chef, et Marguerite Natter – a réalisé 3 tiré-à-part. Les dossiers centraux ont abordé les thèmes suivants : « Les subventions des régions pour les monuments historiques privés » ; « L'eau dans les jardins historiques, problématiques et défis » ; « Dynamiser un parcours de visite, carnet de tendance » ; « Dix ans de fonds de dotation, quelle application aux monuments historiques ? » ; « Chantier de restauration, le difficile choix des artisans ».

Un groupe de travail « développement de la revue » a été créé, sous la responsabilité d'Arnaud Tourtoulou, afin de mettre en place des partenariats et des offres attractives en vue de développer le nombre d'abonnés à la revue, qui est un outil important pour renforcer la visibilité de la Demeure Historique, et ses revenus.... Ainsi, une offre de Noël a été diffusée à l'occasion du Congrès 2018 (25 abonnements) et une offre cadeau est pérennisée. La revue a connu une légère hausse du nombre de ses abonnés et a mis en place un partenariat de diffusion avec le groupe Barnes et les revues Jours de Passion et Jours de Cheval.

5. Fondation pour les monuments historiques

Par décret du 13 avril 2018, la Fondation pour les monuments historiques a été reconnue d'utilité publique. Abrisante, ses missions s'articulent autour de 4 thématiques : Financement (soutien à des projets de restauration et de mise en accessibilité et attribution de bourses d'études) ; Pérennisation des monuments historiques (création de fondations abritées pour conserver et valoriser les monuments historiques, immeubles bâtis ou non, et les objets mobiliers) ; Conservatoire des abords ; Formation (notamment projet de création d'un diplôme universitaire de gestionnaires de monuments historiques publics et privés, avec l'Université Paris Descartes).

Il convient de rappeler que la Demeure Historique a apporté 300.000 € sur 1.600.000 €, soit un peu moins de 20% de la dotation de la Fondation. En tant que fondatrice, elle dispose de deux sièges sur cinq au sein du collège des fondateurs au Conseil d'administration de la Fondation (15 administrateurs au total).

La Fondation pour les Monuments Historiques, ainsi devenue personne morale à part entière, bénéficie d'une équipe autonome et d'une mise à disposition de moyens dûment facturés par la Demeure Historique. Ainsi, Stéphane Jouannet a quitté le Service juridique et technique de la Demeure Historique, et assure désormais le secrétariat général et la direction opérationnelle de la Fondation, avec Marie-Elise Louges, également responsable à mi-temps du mécénat et des formations pour la Demeure Historique.

Bien entendu, dans le cadre de ses missions et orientations, la Fondation pour les Monuments Historiques pourra contribuer à certaines actions de la Demeure Historique.

6. Mécénat affecté

Depuis qu'elle a obtenu son agrément, la Demeure Historique a signé 220 conventions de mécénat affecté pour environ 160 monuments. 9 379 840€ ont été collectés auprès de 3 501 mécènes, soit 3 241 particuliers pour 3 813 977, 260 entreprises pour 4 734 216 et 831 647 pour la Fondation pour les monuments historiques. Grâce à ces fonds, elle a depuis 2008 financé 8 092 306,47 € de travaux de restauration ou de mise en accessibilité.

7. Autres activités

- La lettre « Actualités des monuments historiques et du patrimoine »

Elle a été lancée et a donné lieu à 5 publications en 2018. Désormais coordonnée par Marguerite Natter, elle paraît tous les deux mois.

- Colloque « Bail emphytéotique et monuments historiques » :

En collaboration avec l'Université Paris 11, la Demeure Historique et la Fondation pour les monuments historiques ont co-organisé un colloque sur l'emphytéose, bail de longue durée, afin de confronter les points de vue des universitaires et des utilisateurs privés et publics du bail emphytéotique en s'interrogeant notamment sur les usages de ce type de contrat et les enjeux juridiques et fiscaux auxquels sont confrontées les parties.

- Groupement d'employeurs Monuments historiques Emplois Services :

Hugues de Chabannes, président depuis sa création ayant donné sa démission, le groupement d'employeurs est désormais présidé par Gilles Bayon de La Tour. La Demeure Historique continue de coordonner ses missions. Toutefois, avec la disparition des aides pour les contrats mis en place, ses activités ont vocation à cesser en 2019.

- Salon international du patrimoine

Comme chaque année, la Demeure Historique partageait un stand avec la Fondation pour les monuments historiques. Jean de Lambertye est intervenu avec Irina Boulin-Ghica à la conférence des associations nationales du patrimoine sur le thème « Politiques patrimoniales : les bonnes pratiques européennes ».

- Europe :

Avec quatre autres associations, la Demeure Historique a déposé une plainte à la Commission européenne relative à l'éolien terrestre en France, sur la partie aides d'Etat et sur la partie énergie-bruit-autorité environnementale.

Fin 2017, le Conseil d'Administration a chargé Baudouin Monnoyeur de représenter la Demeure Historique auprès de l'European Historic Houses Association (EHHA) à Bruxelles. Cette association regroupe dans la plupart des pays de la Communauté des associations nationales de défense des propriétaires des monuments historiques privés, y compris le Royaume-Uni. Deux nouveaux président et vice-président ont été élus (Alfonso Pallavicini et Wenceslas de Lobkowicz). En lien avec eux, la Demeure Historique a directement contribué à l'élaboration de la « feuille de route » qu'EHHA doit présenter à l'administration européenne issue des élections européennes de mai 2019. En particulier, la Demeure Historique souhaite faire considérer le patrimoine comme une infrastructure dans le cadre des futurs financements européens à long terme et faire reconnaître le rôle fondamental du patrimoine dans le tourisme rural. En outre, le groupe des Jeunes repreneurs est partie prenante dans le groupe Next-Gen au niveau européen. EHHA doit également relayer nos positions sur la transition énergétique et les énergies renouvelables auprès des instances européennes. La proximité de la Demeure Historique avec la nouvelle direction permet

d'espérer une excellente coopération. Enfin, dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel, EHHA a organisé la « semaine du patrimoine privé » (24 au 27 mai 2018), la Demeure Historique s'est associée à cet événement, sous la thématique plus spécifique des jeunes repreneurs.

La Demeure Historique maintient ses relations avec Europa Nostra, au sein de laquelle Laurence de La Vaissière représente la Demeure Historique, qui a des échanges institutionnels réguliers avec de nombreux grands acteurs européens.

ACTIONS POLITIQUES ET TECHNIQUES

1. Fiscalité

- Impôt sur la fortune immobilière

Dans le prolongement de ses actions menées lors des débats de décembre 2017 relatifs à la loi de finances pour 2018 ayant supprimé l'ISF et créé l'IFI, la Demeure Historique a formulé une nouvelle proposition prévoyant l'exonération partielle des monuments historiques situés en milieu rural et ouverts au public ou ayant une activité économique. Un amendement favorable a été voté en ce sens par le Sénat, en 1^{ère} lecture du projet de loi de finances pour 2019, avec le soutien de V. Eblé, mais contre l'avis du Gouvernement. Il a été supprimé dans la version définitive de la loi.

- Prélèvement à la source

Début 2018, la Demeure Historique a saisi les services de Bercy sur les impacts de la période transitoire du prélèvement à la source tant en ce qui concerne le traitement fiscal des subventions en recettes exceptionnelles que de la question du report des déficits. Avec le soutien du GMH, elle a proposé que les travaux subventionnés soient pris en compte en totalité et non selon le principe de la moyenne des travaux 2018-2019. Voté par le Sénat en 1^{ère} lecture, contre l'avis du Gouvernement, cet amendement a été supprimé de la version définitive de la loi.

Afin d'informer ses adhérents, tant sur les conséquences fiscales que sociales du Prélèvement à la source, la Demeure Historique a organisé 3 formations spécifiques (format petits déjeuners) sur cette thématique, en plus d'une journée de formation de présentation de l'ensemble du régime fiscal spécifique. Ces formations sont venues compléter les documents commentant les particularités de ce dispositif (v. le *Guide fiscal* en avril et les commentaires du *Bulletin officiel des finances publiques* sur publiés sur l'espace adhérent du site Internet, à l'automne 2018).

2. Financement

- Crédits du patrimoine

La Demeure Historique, représentée par Jean de Lambertye, a été auditionnée le 7 mars 2018 dans le cadre d'une « mission Flash » de la commission de la Culture et de l'Education de l'Assemblée Nationale sur le soutien au patrimoine immobilier protégé. Elle y a présenté ses propositions telles que reprises dans *Une vraie stratégie pour les monuments historiques* :

ensemble, valorisons et innovons et Huit propositions pour le financement des monuments et jardins historiques, remises à Stéphane Bern lors de son congrès du 8 décembre 2017. Elle a en particulier mis l'accent sur la faible part des crédits alloués aux monuments historiques privés et a dénoncé leur sous-consommation chronique. A l'occasion de la mission Flash sur l'évaluation du Loto du patrimoine (voir également ce point), elle a par ailleurs rappelé que les recettes issues du Loto doivent être ajoutées aux subventions et non s'y substituer.

A la suite de cette mission flash, une partie des crédits alloués aux monuments historiques a été « dégelée » pour abonder le montant provenant du Loto du patrimoine, cette consommation supplémentaire étant nécessairement affectée à des monuments historiques sélectionnés au titre du loto du patrimoine.

Par ailleurs, les crédits du patrimoine affectés aux monuments historiques privés ont atteint en 2017 12,6% des crédits alloués aux monuments historiques, ce qui confirme la pertinence de la demande constante et documentée (étude sur les *Cofinancements en faveur des monuments historiques privés* depuis 2001) sur ce sujet exprimée par la Demeure Historique.

- Loto du patrimoine

Afin de clarifier le rôle de la Fondation du patrimoine et de la Demeure Historique dans le cadre du Loto du patrimoine, une lettre a été cosignée par les présidents des deux structures afin de rappeler aux délégués des deux organisations et aux adhérents de la Demeure Historique, d'une part, que les fonds issus du produit du Loto sont des aides dont les modalités de distribution relèvent de la Fondation du patrimoine, et, d'autre part, que les porteurs de projets peuvent parallèlement lancer des opérations de collecte de dons. A cette occasion, il a par ailleurs été acté que la Demeure Historique accompagne prioritairement les collectes au bénéfice des monuments privés classés ou inscrits et la Fondation du patrimoine les collectes au bénéfice de bâtiments non protégés ou de monuments historiques publics. Un travail de pédagogie et d'incitation à la solidarité a été entrepris auprès des adhérents de la Demeure Historique, et, si chaque adhérent doit garder sa liberté, la vocation initiale de chacune des deux organisations doit être prise en compte.

Le succès populaire de la 1^{ère} édition du Loto ne doit pas masquer les dysfonctionnements identifiés tant dans la sélection des projets que dans la mise en œuvre du dispositif. C'est ce que la Demeure Historique a rappelé dans sa contribution à la « Mission Flash » de la Commission de la Culture et de l'Education de l'Assemblée Nationale relative à l'évaluation de la 1^{ère} édition du Loto du patrimoine.

A noter que, suite aux critiques de Stéphane Bern, l'amendement adopté par le Sénat en 1^{ère} lecture en vue d'exonérer le Loto du patrimoine d'impôts et taxes le Loto du patrimoine n'a pas été voté lors de la lecture définitive de la loi de finances pour 2019.

3. Protection des abords

- Loi ELAN

Seule et en lien avec les autres associations nationales du patrimoine, La Demeure Historique a mené une action de sensibilisation forte auprès des parlementaires et élus concernant le projet de loi dit ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), notamment grâce au relais des délégués localement. Elle s'est opposée en particulier à la

suppression de l'avis conforme de l'ABF pour les projets d'installation d'antennes téléphoniques et les travaux envisagés pour lutter contre les habitats insalubres lorsqu'ils se situent dans les abords des monuments historiques ; et aux mesures envisagées de simplification des recours auprès du Préfet de région en matière d'urbanisme. Malgré cela, la loi a été adoptée : il est à regretter que le Sénat – toutes tendances confondues – n'ait pas joué son rôle de protecteur des ABF dans le cadre du débat parlementaire relatif au vote de cette loi. La Demeure Historique continue quant à elle à être vigilante sur les tentatives de mise à mal du rôle des ABF.

- Affaire Beynac

La Demeure Historique est intervenue en tant que requérante dans les actions en justice tendant à l'annulation et à la suspension du permis d'aménager délivré par la commune de Castelnaud-la-Chapelle ; du permis d'aménager délivré par la commune de Vezac ; et de l'autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Dordogne. Par décision du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018, les travaux de contournement routier de la commune de Beynac ont été suspendus. La Demeure Historique poursuit son action au fond.

4. Energies renouvelables

- Renouer le dialogue ...

A l'occasion d'un rendez-vous avec Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire et son cabinet (le 30 janvier 2018), la Demeure Historique (Jean de Lambertye et Arnaud Tourtoulou) a renoué le dialogue avec l'État sur le sujet de l'éolien, suite à l'absence de prise en compte du patrimoine dans les propositions rendues publiques le 17 janvier 2018 pour faciliter l'implantation des éoliennes en France. Une seconde réunion a eu lieu le 16 avril 2018 avec Martin Guespereau, directeur de cabinet de Sébastien Lecornu, afin de mettre en place le groupe de travail « patrimoine et énergies renouvelables », piloté par Xavier de Froment a été créé. Comprenant des représentants de l'ADEME, de la direction de l'énergie, du ministère de la Culture et d'industriels, ainsi que deux ACMH, ce groupe est chargé d'identifier les solutions techniques, notamment solaires, géothermiques et hydroélectriques permettant, notamment aux propriétaires de monuments historiques, de produire des énergies renouvelables (autres qu'éoliennes). Dans un courrier du 8 octobre 2018, Sébastien Lecornu a plus précisément demandé à la Demeure Historique d'identifier « une dizaine de projets prometteurs afin que nous puissions sélectionner ceux pouvant bénéficier d'un financement particulier au titre de leur exemplarité ». Alexandra Proust est en charge de ces sujets au sein de l'équipe.

- ... avec fermeté

Avec 8 autres associations nationales, La Demeure Historique s'est prononcée contre le mitage massif des territoires et des paysages dans un communiqué de presse du 19 janvier 2018, qui faisait suite à l'annonce du plan de libération des énergies renouvelables par Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la transition écologique et solidaire (le 18 janvier 2018)

La Demeure Historique a par ailleurs décidé de renforcer son attitude juridique offensive aux côtés de ses adhérents menacés par des projets d'implantation d'éoliennes impactant les

abords et les paysages. Ainsi, en cas de contentieux, elle peut soit rédiger un mémoire en intervention, soit se joindre aux requérants, sans contribution financière.

Dans le cadre de la consultation publique lancée par le ministère de la transition écologique et solidaire sur le projet de décret relatif au développement de l'éolien terrestre, la Demeure Historique, en tant qu'association nationale reconnue d'utilité publique et agréée, a fait part de ses observations sur plusieurs points du projet de décret.

Adopté malgré tout le 28 novembre 2018, le décret dit Lecornu oblige les opposants aux projets éoliens à déposer leur recours directement devant la Cour administrative d'appel, et non devant le tribunal administratif. Conformément à la décision de Conseil d'administration du 2 octobre 2018, la Demeure Historique a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre ce texte le 9 février 2019.

5. Relations la Direction générale des patrimoines et le Gouvernement

L'année 2018 a été marquée par les incertitudes concernant la nomination d'un nouveau Directeur général des patrimoines. Au cours de l'année, plusieurs réunions et échanges bilatéraux ont été préservés avec le Service des monuments historiques, et Jean-Michel Loyer-Hascoët et Emmanuel Etienne en particulier.

Par ailleurs, à la suite de la nomination du nouveau Directeur général, Philippe Barbat, Jean de Lambertye lui a adressé un courrier et l'a rencontré le 19 décembre 2018 afin d'échanger sur les principaux thèmes de travail des prochains mois, thèmes repris dans un courrier du 22 février 2019, à savoir :

- L'ouverture au public : dans son plan stratégique de 2017 (mesure n°3), la ministre de la Culture, François Nyssen avait programmé « une réflexion interministérielle, en partenariat avec les associations patrimoniales, pour moderniser ce dispositif fiscal "d'ouverture au public", afin notamment d'inciter davantage à l'accueil de scolaires ». La Demeure Historique avait proposé quelques pistes de réflexion dès 2016, puis à l'occasion d'une réunion le 15 février 2018, mais elles sont restées sans suite. Elle souhaite continuer à étudier la question de la modernisation et de la simplification des conditions d'ouverture au public avec les services de la Direction générale des patrimoines (y compris l'inspection générale des finances et l'inspection générale des affaires culturelles saisies d'une mission conjointe sur cette thématique).

- Etude sur les cofinancements publics affectés aux monuments historiques privés : depuis près de 20 ans, la Demeure Historique mobilise l'ensemble des partenaires publics (services déconcentrés de l'État, conseils régionaux et départementaux) en vue de réaliser une étude biennale sur les crédits affectés à la restauration des monuments historiques privés. Elle souhaite, en concertation avec les services de la Direction générale des patrimoines, définir de nouvelles modalités de collecte des données chiffrées auprès des Directions régionales des affaires culturelles et réfléchir à une évaluation plus globale de la contribution de l'État aux monuments historiques privés, avec notamment la prise en compte de la dépense fiscale liée au régime fiscal spécifique de l'impôt sur le revenu (en concertation avec Bercy) ou à celle liée au mécénat, voire au loto du patrimoine.

- Suppression d'incohérences règlementaires : la Demeure Historique a notamment demandé le soutien de la Direction générale des patrimoines pour obtenir de Bercy une modification de

l'article 41 J de l'annexe 3 au code général des impôts qui, en l'état, n'est pas conforme aux dispositions relatives aux travaux sur les monuments historiques classés telles que définies par le code du patrimoine.

- Numéro Siret : elle a également demandé son soutien pour faire avancer le dossier relatif aux difficultés rencontrées par les propriétaires-gestionnaires pour s'enregistrer auprès des URSSAF pour obtenir un numéro Siret, nécessaire pour effectuer les déclarations d'embauche des salariés qu'ils emploient dans le cadre de la gestion de leurs monuments, mais aussi d'autres démarches (Pass culture, relations avec les collectivités publiques notamment).

- Mécénat : la contribution de l'ensemble des acteurs au financement des travaux devenant indispensable pour garantir la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine, la Demeure Historique aimerait travailler par ailleurs sur le mécénat affecté aux monuments historiques privés, qui après 10 ans de mise en œuvre, présente encore quelques blocages et imperfections.

- En plus de ces sujets très techniques, la Demeure Historique entend adresser à la Direction générale des patrimoines diverses suggestions pour une relance de la politique du patrimoine en zones rurales. Dans le prolongement du fonds spécifique en faveur des monuments historiques situés dans des communes à faibles ressources créé par le ministère de la Culture en 2018 et reconduit pour l'exercice 2019, ainsi que sur la base de certaines des propositions que nous avons remises à Stéphane Bern lors de notre congrès 2017, elle espère pouvoir engager ainsi une réflexion globale avec la Direction générale des patrimoines et la Direction de la création artistique pour contribuer à la définition d'une politique publique pour le développement artistique et patrimonial des zones rurales, au sein desquels un grand nombre de monuments sont présents et actifs.

Plusieurs autres réunions ont permis aux administrateurs de s'exprimer au nom de la Demeure Historique :

- Réunion le 11 janvier 2018 avec Claudia Ferrazzi : Jean de Lambertye et Tristan Le Lous ont rencontré la conseillère Culture du Président de la République afin de présenter la Demeure Historique et les 8 propositions remises à Stéphane Bern lors du 93^{ème} congrès national le 8 décembre 2017.
- Grande soirée en l'honneur des acteurs du patrimoine à l'Élysée le 31 mai 2018, à laquelle la Demeure Historique était représentée par Tristan Le Lous et Guillaume Garbe.
- Réunion le 30 novembre 2018 : Jean de Lambertye et Alexandra Proust ont rencontré Jean-Michel Loyer-Hascoët, Chef du service, adjoint au directeur général des patrimoines, chargé du patrimoine, et Godefroy Lissandre, adjoint au sous-directeur des monuments historiques, ministère de la Culture, en vue de la préparation du congrès du 6 décembre.
- Rencontre le 8 janvier 2019 de Jean de Lambertye, Benoît Bassi et Robert de Metz, au nom de la Fondation pour les monuments historiques, avec Lucie Muniesa, directrice de cabinet de Franck Riester, Ministre de la Culture, et Philippe Barbat, Directeur Général des patrimoines.